



## **Commission « Entreprises et stratégies de marché »**

### **Programme statistique 2023**

## **Table des matières**

<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	<b>3</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	<b>8</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	<b>11</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	<b>14</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</b> Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	<b>16</b>
<b>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> Commissariat général au développement durable Service des données et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques sur les transports.....	<b>19</b>
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE</b> Service de la statistique et de la prospective (SSP).....	<b>22</b>
<b>MINISTÈRE DES ARMÉES</b> Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des statistiques et études économiques (S2E).....	<b>25</b>

*Page*

## AVERTISSEMENT

***Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :***

***AVG : avis généraux***

***ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »***

***TRT : commission « Territoires »***

***Les avis généraux, ceux de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe p. 26s.***

## 0. Orientations pour 2023

---

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2023

**En matière de statistiques structurelles d'entreprises**, à la suite du rapport de mission de l'Inspection générale d'avril 2021 sur les besoins des utilisateurs de ces données, un plan d'action a été élaboré en octobre 2021 visant des objectifs un peu plus larges que la seule réponse aux recommandations de la mission de l'inspection générale, en particulier un meilleur fonctionnement du processus de production afin d'alléger sa charge et de répondre aux besoins des utilisateurs. Les actions de ce plan sont à réaliser jusqu'à octobre 2023, une majorité d'entre elles l'ont été en 2022.

Pour répondre aux besoins les plus importants des utilisateurs, mais aussi des équipes en charge de la production des données, il est nécessaire de réaliser une réingénierie du système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises). Ce projet a été validé par le comité des investissements de l'Insee, il est entré en phase de préfiguration en septembre 2022 pour un an. Plusieurs travaux du plan d'action de 2021 participent au diagnostic du système actuel, d'autres sont réalisées en complément. Ces études permettent d'envisager des évolutions dans le traitement des données pour répondre aux besoins des utilisateurs, mais aussi de moderniser nos outils et répondre plus rapidement à l'avenir aux nouveaux besoins. Les améliorations seront mises en œuvre progressivement à partir de 2023 et sur les 3 années qui suivent.

Autre sujet structurant en 2023 pour les statistiques structurelles d'entreprises, les impacts induits par l'entrée en application du nouveau règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprise (EBS – *European Business Statistics*), qui concerne à la fois les parties Esane « *SBS-Structural Business Statistics* » et la démographie d'entreprise « *BD-Business Demography* ».

**En matière de répertoires**, la refonte du répertoire inter-administratif Sirene, débutée en septembre 2018, se poursuit, avec le programme Sirene 4 qui vise à construire un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficace du répertoire Sirene. Le répertoire statistique Sirius sera adapté en conséquence, et les services qu'il offre accrus.

En 2023, la recherche d'interopérabilité entre les répertoires statistiques d'entreprises nationaux et européens se poursuivra. L'accent est mis sur la démarche de suivi en continu des groupes multinationaux les plus importants, avec une première phase expérimentale en 2023 pour le répertoire européen des groupes (EGR), avec des intersections avec les travaux relatifs au profilage européen des entreprises.

**Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (NACE) et internationale (ISIC), se poursuivent en 2023** et, dans leur sillage, les travaux de révision de la nomenclature d'activités française (NAF) ont été engagés. Les nouvelles structures NACE et ISIC ayant été arrêtées en 2022, l'année 2023 verra l'achèvement de la réécriture de leurs notes explicatives détaillées. Les travaux de révision de la NAF, devront s'achever à l'automne. Les révisions des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et internationale (CPC), sont également instruites en 2023. En parallèle, en impliquant les nombreux acteurs concernés, le Driss: prépare la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures françaises, qui entreront en vigueur dans les répertoires d'entreprises en 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2023, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2023**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un avis de moyen terme du Cnis (citer à minima le code de l'avis ou des avis en référence aux annexes 1 et 2) ainsi que le lien avec un règlement européen ou une loi française ;
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction se poursuivra en 2023 ou qui entreront en production en 2023** : intitulé, phase prévue en 2023.

*Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

L'enquête **OFATS** (*Outward Foreign Affiliates Statistics*) sur l'activité des filiales étrangères des groupes français sert à alimenter les statistiques européennes sur le domaine des statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS). Ce domaine a été légèrement modifié pour l'enquête OFATS 2022 collectée en 2023, afin de se conformer au règlement *European Business Statistics* (EBS). Il sera réexaminé en 2023 pour un éventuel allègement à partir de 2024, dans la mesure où tout un volet des données qui seront transmises à Eurostat pour le domaine FATS reposera en fait sur les données de statistique structurelles issues d'Esane.

Le Driss est partie prenante d'un projet transversal visant à unifier les dispositifs de collecte multimode des enquêtes auprès des ménages et des entreprises menées par l'Insee et en SSM, dans le cadre d'une « **filière d'enquêtes** » commune. Ce projet est mené en « mode produit », découpant les services rendus selon le modèle générique du processus de production statistique (GSBPM). Le Driss est impliqué en ce qui concerne les plateformes de **collecte par Internet**. L'organisation se met en place. En particulier, un comité d'utilisateurs sera créé en 2023. Un premier test sur une enquête de la direction des statistiques d'entreprise de l'Insee actuellement collectée *via* Coltrane sera réalisé : il portera sur l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), en vue, si le test est positif, de la bascule de cette enquête dans le nouveau dispositif début 2024. Cela sera la première étape de la migration de la trentaine d'enquêtes aujourd'hui collectée *via* Coltrane vers la nouvelle plate-forme, migration dont la planification générale commencera à être préparée en 2023.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, etc.*

*. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)*

*. nouveaux appariements de données individuelles.*

*Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.*

*Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.*

## Extraction des données des comptes sociaux des sociétés

En 2023, l'ambition est de consolider et d'améliorer l'expérimentation actuelle afin d'envisager ensuite une mise en production. Il s'agit pour commencer de mettre en place les synergies et coopérations concrètes nécessaires entre les partenaires que sont l'Insee (SSP Lab, Driss) et la Banque de France. Il s'agit aussi de maintenir une veille sur les évolutions de formats des comptes sociaux afin de piloter les travaux et éventuellement les réorienter.

En termes de besoins, le constat a été fait qu'ils excèdent ceux de l'Insee. Outre les gains de productivité et de qualité d'extraction massive de ces informations à attendre pour plusieurs processus du Driss (Esane, Profilapp, Lifi, Citrus, LEI), la Banque de France est intéressée aussi, notamment par les données des filiales étrangères dans le cadre du suivi des échanges et investissements directs étrangers.

À noter que ces collaborations peuvent s'inscrire dans le programme 10 % de la Dinum (Direction interministérielle pour le numérique) qui incite les organisations publiques à consacrer 10 % de leurs moyens en datascience à des collaborations entre organisations.

Les travaux à partir du **système d'information** sur la **démographie d'entreprises**, rénové en 2022, se poursuivent en 2023 sur la partie structurelle du suivi annuel des créations et des stocks d'unités, au niveau des unités légales, des établissements et des entreprises au sens statistique. Ces dernières sont requises pour les transmissions à Eurostat dans le cadre du règlement *European Business Statistics* (EBS), avec en ligne de mire une première transmission en juin 2023 de données sur les naissances et décès d'entreprises, les survies, ainsi que sur les entreprises en forte croissance. En amont, des travaux sont engagés pour améliorer la cohérence des données transmises sur le même sujet par les différents domaines (répertoire statistique, démographie d'entreprises et statistiques structurelles de source Esane principalement), portant en particulier sur le concept d'unité « active ». Pour la diffu-

sion nationale, des équations démographiques seront élaborées permettant d'expliquer les évolutions du stock d'unités au 31/12 d'une année sur l'autre. Concernant la démographie d'entreprises conjoncturelle, c'est-à-dire le suivi mensuel des créations d'unités légales, une vigilance spécifique est portée sur l'impact potentiel de la mise en place du guichet unique.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

Les statistiques structurelles d'entreprises sont les données de référence pour décrire le système productif en France, étudier les grandes dynamiques de l'activité des entreprises, répondre à des enjeux de politiques publiques. Elles sont aussi le socle de la production d'autres statistiques au sein du système statistique publique : comptabilité nationale, enquêtes auprès des entreprises, indicateurs conjoncturels.

Le projet de réingénierie du système Esane, et en particulier de l'application Esane, est indispensable pour répondre à certains besoins importants des utilisateurs, pour sécuriser et viabiliser l'application existante, et pour alléger significativement la charge de production en simplifiant le processus. Le système Esane doit donc évoluer afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs actuels et futurs, notamment ceux recensés lors de la mission de l'Inspection générale en avril 2021 ainsi que des plus récents (audit d'efficacité de la Comptabilité nationale, réflexion sur la complémentarité entre les enquêtes entreprises, etc.). Il est notamment demandé d'améliorer la qualité des données en entreprises, en particulier la cohérence des contours et de la consolidation entre petits et grands groupes. Cela passe par la refonte de l'algorithme de profilage des petits et moyens groupe (en cours d'élaboration) et par des traitements mixtes, automatiques et manuels, pour plusieurs grands groupes non traités actuellement par les profileurs. Un millésime commun des contours est aussi recherché (données en N avec des données à contour en N alors qu'elles sont en contour N-1 sur les petits et moyens groupes actuellement). Cela passe par des évolutions des applications informatiques Esane et Profilapp.

Les utilisateurs attendent aussi des évolutions sur la qualité des données par secteur et par branches, collectées à travers l'ESA (enquête sectorielle annuelle) et l'EAP (enquête annuelle de production dans l'industrie). La structure des questionnaires (24 types de questionnaires de l'ESA et celui l'EAP), les questions posées, les codes produits spécifiques utilisés et les contrôles manuels proposés aux gestionnaires ne permettent pas de produire des données sans anomalies significatives (mauvaise codification d'unités, ventilation par branche hétérogène au sein d'un même secteur). Des évolutions des questionnaires et traitements seront aussi nécessaires entre 2023 et 2025 dans le cadre de la refonte de la Nace (nomenclature statistique des activités économique de la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française). Modifier cet ensemble nécessite une forte adaptation des questionnaires Web.

D'autres demandes portent sur la réponse à des besoins stratégiques émergents. Les questions d'intrants, de chaînes de valeur font l'objet d'une demande politique forte de données annuelles, la question de la comptabilité extra-financière se pose actuellement au niveau de la Commission européenne. C'est l'occasion pour chaque thématique relevant de l'activité des entreprises de se poser la question du bon dispositif de collecte entre différentes enquêtes, notamment au vu de la précision et du détail demandés, de la périodicité attendue des données, mais aussi de l'interlocuteur pertinent au sein des entreprises. La conclusion de cette analyse est prévue pour 2023. Or, les ajouts de variables et de contrôles sur le volet sectoriel sont très lourds actuellement dans l'application Esane et dans Coltrane, très difficiles à mettre en œuvre avec le système actuel.

Des évolutions sont attendues aussi sur un meilleur contrôle de certaines variables comptables contribuant à la valeur ajoutée et l'investissement notamment, à la détermination de la marge commerciale, ou des informations du cadre clientèle. L'amélioration de la qualité des données passe aussi par de nouvelles sources (ex : comptes sociaux des entreprises, données de facturations de la DGFIP (Direction générale des finances publiques), données des Douanes), très difficiles à intégrer dans le système actuel.

Une autre demande importante des utilisateurs porte sur l'utilisation des données Esane dans le temps. Cela passe par une meilleure compréhension et mesure des changements de méthode opérés chaque année. Les évolutions entre deux années doivent en particulier être consolidées. Leur qualité est dégradée par les programmes qui ne sont pas prévus au départ pour fonctionner sur deux années et qui ne prennent pas en compte de nouvelles informations sur l'année N-1 (la cessation statistique, les entrées de champ, etc.). De plus, l'interface n'est pas adaptée à ces contrôles. Ces corrections sont lourdes à mettre en œuvre, le projet doit s'en charger afin de produire des évolutions pertinentes. Enfin d'autres demandes des utilisateurs sont en cours d'analyse mais peuvent plus facilement être traitées avec le dispositif actuel (production et la diffusion de données en unité légale de qualité en

complément de celles en entreprises, simplification du calcul des agrégats, décomposition de l'évolution des principaux agrégats en fonction de différents facteurs, etc.).

Concernant la mise en œuvre du nouveau règlement européen *European Business Statistics* (EBS), qui s'applique dès le millésime 2021, si les données provisoires des *Structural Business Statistics* (SBS) ont été livrées dans les temps à Eurostat fin octobre 2022, l'envoi des données définitives 2021 (beaucoup plus riches) est attendu fin juin 2023 par Eurostat : d'une part, les chaînes de programmes doivent être adaptées aux nouvelles attentes du règlement, en collaboration avec la Banque de France pour fournir les données financières attendues par Eurostat de façon centralisée et, d'autre part, certaines expertises sont nécessaires pour vérifier si les nouvelles variables attendues par le nouveau règlement peuvent effectivement l'être.

Certains travaux prévus par Esane sur les micro-entreprises s'inscrivent dans l'avis **ESM5** du CNIS « Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises ». En 2023, les travaux seront finalisés pour prendre en compte les données comptables des micro-entreprises jusqu'à présent majoritairement imputées, à compter des données provisoires Esane 2023.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La refonte du répertoire inter-administratif Sirene, débutée en septembre 2018 dans le cadre du programme Sirene 4, se poursuivra en 2023. Cette refonte s'inscrit dans le contexte de déploiement du guichet unique pour les formalités des entreprises, opéré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Issu de la loi Pacte, le guichet unique remplace, depuis le 1er janvier 2023, les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) qui étaient gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture, les greffes, les URSSAF et les services des impôts des entreprises. Le programme Sirene 4 vise à construire un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. La première brique de ce programme a été mise en production en novembre 2022. Elle permet le traitement des formalités de création d'entreprise provenant du guichet unique pour les formalités des entreprises et implémente un nouveau module de codification de l'activité principale exercée (APE).

Dès le début de l'année 2023, les travaux réalisés dans le cadre du programme de refonte du répertoire Sirene permettront de prendre en compte les retours des autorités compétentes (dénommées « valideurs ») sur les formalités déposées par les entreprises auprès du guichet unique pour les formalités d'entreprises. Au cours du premier semestre 2023, la nouvelle application de gestion du répertoire, Sirene 4, accueillera les formalités transmises par la direction générale des collectivités locales (DGCL) concernant les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) concernant les associations.

En fin d'année, le déploiement de l'application Sirene 4 sera complet : l'ensemble des formalités déclaratives seront traitées dans Sirene 4. L'application Sirene 4 alimentera, à cette échéance, le répertoire statistique Sirius et l'API Sirene.

Pour le **répertoire statistique d'entreprises Sirius**, les travaux devant permettre l'accrochage à Sirene 4 se poursuivent en 2023 afin d'assurer l'alimentation fluide du répertoire statistique au moment où Sirene 4 deviendra répertoire maître. En outre, le nouvel outil Orus (outil de recherche des unités statistiques), servant à identifier automatiquement les unités recherchées par l'utilisateur et à enrichir les échos de données économiques issues du répertoire statistique, sera complété en 2023 par un web service applicatif permettant des recherches unitaires à la volée. Destiné dans un premier temps à un usage interne à l'Insee, ce web service sera par la suite étendu aux services statistiques ministériels. En parallèle, le répertoire sera enrichi des données requises par le règlement EBS, en particulier sur l'emploi (emploi non-salarié, intérim, emploi moyen). Enfin, des premières réflexions et préparations du répertoire statistique à l'accueil de la nomenclature d'activités révisée seront menées, la nouvelle nomenclature devant être présente dans les répertoires statistiques des États-membres de l'Union européenne en 2025.

Au cours de l'année 2023, la recherche d'**interopérabilité entre les répertoires statistiques d'entreprises nationaux et européens** se poursuivra. De plus, la convergence entre le répertoire européen des groupes (EGR) d'une part et celui des entreprises au sens économique (IPT) d'autre part connaîtra une première phase. Il s'agira notamment d'accorder une attention particulière aux plus grands groupes européens dans l'EGR, entre 1 600 et 2 000 identifiés sur la base d'un indicateur d'impact et de complexité de ces groupes établi par la *task force* « *Future EGR* » menée par Eurostat. Parmi ces 1 600 à 2 000 identifiés au niveau européen, on s'attend à ce que 250 à 300 soient présents en France.

À la différence de la masse des autres groupes de moindres taille et complexité qui seront suivis comme actuellement de façon automatique, ces plus grands groupes le seront en continu et manuellement. Le choix des groupes se fera en coordination entre Eurostat et les pays membres concernés, puis les contours de ces groupes en termes d'unités légales feront l'objet d'échanges bilatéraux entre l'institut national de statistique du pays où se situe le centre de décision du groupe et chaque institut national de statistique des pays dans lesquels le groupe est implanté. Une première expérimentation sera conduite en 2023 sur un petit nombre de groupes multinationaux (une dizaine pour la France *a priori*), avant de s'étoffer en 2024. En lien avec les nombreux échanges sous-jacents entre Eurostat et instituts nationaux de statistique, et entre instituts nationaux de statistique, ces projets auront des conséquences attendues en matière d'amélioration de la connaissance des groupes européens et de la qualité des comparaisons internationales.

Ces travaux porteront essentiellement sur les groupes multinationaux en 2023. En parallèle, dans le cadre du *grant* « entreprises multinationales et chaînes de valeur mondiales » auquel le Driss participe en 2023, les travaux porteront conjointement sur les groupes et les entreprises qu'ils contiennent. Les travaux du *grant* porteront sur une vingtaine de groupes et impliqueront aussi de nombreux échanges bilatéraux entre l'Insee et d'autres instituts nationaux de statistique. Ces travaux contribueront à l'élaboration d'une vision européenne partagée des groupes et des entreprises et des relations entre ces unités. Ils s'inscrivent ainsi dans l'avis **ESM1**. « Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant ».

Au niveau national, la qualité des versions successives d'un même millésime du **répertoire des groupes LIFI (Liaisons financières)** sera analysée afin d'étudier un meilleur agencement du calendrier de production de ce répertoire avec les besoins de la statistique structurelle, dans le cadre du projet de réingénierie d'Esane.

**Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (Nace) et internationale (ISIC), se poursuivent en 2023** et, dans leur sillage, les travaux de révision de la nomenclature d'activités française (NAF) ont été engagés. Les nouvelles structures Nace et ISIC ayant été arrêtées en 2022, l'année 2023 verra l'achèvement de la réécriture de leurs notes explicatives détaillées, par des groupes de travail européen et international auxquels la France contribue substantiellement. Pour mener à bien la révision de la NAF en associant largement les acteurs concernés (producteurs et utilisateurs de données, syndicats et organisations professionnelles, chercheurs, unités gérant les enquêtes et les répertoires), les travaux sont conduits sous l'égide d'un groupe de travail du Cnis, et mobilisent une vingtaine de sous-groupes sectoriels, pilotés par des représentants du service statistique public (SSP). Les travaux devront s'achever à l'automne, afin que la nouvelle NAF puisse être soumise à l'approbation d'Eurostat, comme le prévoit le règlement européen, à la fin de l'année 2023.

Les révisions des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et internationale (CPC), sont également instruites en 2023, par des groupes de travail européen et international dont la France fait partie.

En parallèle, en impliquant les nombreux acteurs concernés, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee prépare la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures françaises, qui entreront en vigueur dans les répertoires d'entreprises en 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

Sans objet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023**

---

Sans objet

## 0. Orientations pour 2023

---

La reprise de l'inflation depuis la mi-2021, qui affecte particulièrement les matières premières et les produits agricoles, et qui dans leur sillage se diffuse à l'ensemble des produits industriels, a généré de nombreuses demandes d'explications et d'éclairages complémentaires adressés à la division « indices de prix à la production ». Il a fallu notamment monter en urgence en novembre et décembre 2022 une enquête exceptionnelle auprès des fournisseurs d'électricité pour connaître les prix qu'ils pratiqueront en 2023 auprès de leurs clients professionnels et résidentiels, au vu des contrats négociés avec leurs clients en 2022 pour l'année 2023. Les résultats de l'enquête ont été publiés le 1<sup>er</sup> février 2023 (*Insee Focus* n° 290).

La reprise de l'inflation oblige à revoir les procédures de détection et de correction des valeurs aberrantes, que ce soit pour les indices de prix, les indices d'activité, ou encore pour les chiffres annuels de la production industrielle. La charge de gestion des enquêtes correspondantes s'en trouve très sensiblement alourdie.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Poursuite de l'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)**

Afin de réduire la charge de renouvellement, le suivi de 16 branches CPF4 (classification des produits française) pour la production industrielle, 14 branches pour les importations industrielles et 4 branches pour les services a été arrêté. Toutes ces branches présentent un faible enjeu (chiffre d'affaires inférieur à 0,2 % du total). Par ailleurs, les échantillons des branches, dont le renouvellement sera lancé, seront optimisés pour permettre une réduction de leur taille de l'ordre de 35 % dans les services et de 40 % dans l'industrie.

#### **Projet de passage en multimode du renouvellement Opise**

Ce projet qui doit débuter en septembre 2023 a pour but de créer des outils informatiques permettant de diminuer la charge induite par les renouvellements afin d'en accélérer le rythme et ainsi de revenir au rythme normal (les produits dont les prix sont suivis doivent être renouvelés tous les cinq ans, aux termes du règlement *European Business Statistics* (EBS)). Il est notamment prévu d'expérimenter le renouvellement des échantillons par questionnaire auto-administré (en priorité pour les branches de faible importance parmi les branches qui resteront enquêtées), alors que les renouvellements faisaient systématiquement intervenir jusqu'à présent des entretiens en face à face. Une preuve de concept concernant la création et l'envoi de questionnaires personnalisés sera réalisée au printemps. Un chef de projet statistique devrait prendre ses fonctions en septembre 2023.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### **Projet Nouvelles sources pour les indices de chiffre d'affaires du commerce de détail (Nosica)**

L'Insee s'est engagé dans la recherche de nouvelles sources de données pour la production des indices de chiffre d'affaires, afin d'en améliorer la qualité et réduire la charge statistique portant sur les entreprises. Le projet Nosica touche à son terme, l'Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) est définitivement arrêtée depuis janvier 2023. La source « données de caisse » et la source « Cartes bancaires CB » sont utilisées en production courante, mais font toujours l'objet de travaux d'expertise et de consolidation, notamment pour la seconde. L'association de l'Insee à la Chaire Finance digitale, dans laquelle se trouve le groupement des cartes bancaires CB, sera également l'occasion de développer notre expertise sur cette source ainsi que de nouveaux champs d'application potentiels.

Le Département des statistiques de court terme continuera par ailleurs sa veille et son exploration de nouvelles sources de données potentielles pour le calcul d'indicateurs conjoncturels (suivi de l'avancement du projet facturations électroniques de la DGFIP, données bancaires, *scraping* de données publiques d'entreprises sur internet...).



## **Utilisation de la déclaration sociale nominative (DSN) pour l'indice de la production dans la construction**

Après un test mené depuis deux ans et d'importants travaux d'expertise sur la qualité de la source DSN, l'indice de la production dans la construction sera désormais basé sur cette source à partir de la diffusion de mars 2023, portant sur janvier 2023.

### **Indices régionaux de chiffres d'affaires**

Suite à des travaux exploratoires menés en 2021-2022 au sein des Directions régionales des Pays-de-la-Loire et d'Occitanie, une expérimentation de production récurrente d'indices de chiffre d'affaires régionaux sur certains secteurs d'activités, dérivés des indices de chiffre d'affaires nationaux (source : remontées TVA de la DGFIP) va être menée sur le premier semestre 2023. Après consolidation et analyse, il est prévu un début de publication régulière (pour les utilisateurs externe) dans le courant du second semestre.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Raccourcissement des délais de publication de l'indice de production dans les services et de l'indice de volume des ventes dans le commerce**

Suite au raccourcissement des délais de publication de l'Indice de la production industrielle (IPI) mis en place à l'été 2021 (passage à +35 jours contre +40 précédemment), une expérimentation a été menée en 2022 sur la possibilité d'accélérer la publication des autres indicateurs d'activité produits au DSCT, en s'appuyant sur des gains d'efficacité et, pour la partie indicateur avancé sur le commerce de détail, sur les nouvelles sources de données (*cf. supra*). Suite à ces travaux, un passage à une diffusion à +50 jours au lieu de +60 jours actuellement (+20 contre +30 pour l'indicateur avancé sur le commerce de détail) est envisagé courant de l'année 2023.

De nouveaux travaux seront par ailleurs menés en 2023 sur l'IPI en vue de publier l'indicateur à +30 jours. Enfin, des premières réflexions pourront être conduites autour des enjeux et possibilités de publier des indicateurs de façon très précoce (+15 jours), en lien avec des projets menés dans d'autres pays.

#### **Préparation du passage à la base 2021**

La nouvelle base de calcul des indicateurs de court terme (2021) doit être mise en place début 2024 comme décidé par les instances européennes. Les travaux se poursuivront cette année (mise à niveau des applications, calcul des pondérations pour les indices non chaînés, apurement de l'année de base...).

#### **Revue du plan de sondage des enquêtes mensuelles de branche (EMB)**

Le plan de sondage des EMB fait l'objet d'analyses régulières depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne l'arbitrage tirage *cut-off* / aléatoire (ou biais / variance), avec également un sujet autour de la robustesse de réponses des petites entreprises. Les travaux se poursuivront sur le sujet de l'allocation inter-produit dans un objectif de maximisation (sous contraintes) de la précision des indices agrégés.

#### **Détection des anomalies**

La division Indicateurs conjoncturels d'activité mène des travaux avec le SSP lab visant à améliorer notre capacité à identifier de façon automatique les anomalies sur les réponses individuelles aux formulaires TVA des unités légales et ainsi appuyer ou compléter le travail d'apurement des gestionnaires. En effet, les processus actuels s'appuient avant tout sur l'analyse des plus grosses unités contributrices ainsi que sur une analyse macroéconomique redescendante. Mais ces *process* sont susceptibles de laisser de côté un certain nombre d'anomalies problématiques. Les travaux menés jusqu'à présent ont porté sur le traitement des données et la définition d'un échantillon d'apprentissage adapté (basé entre autres sur les données historiques expertisées manuellement). Ils devraient se poursuivre avec l'implémentation et la comparaison de différentes méthodes de détection d'anomalies adaptées au cadre des séries temporelles, qu'il s'agisse de techniques d'apprentissage supervisé ou non supervisé.

Au-delà, ces travaux pourront se poursuivre plus largement autour de la problématique du *selective editing* et de la bonne articulation des travaux d'analyse micro/macro.

#### **Refonte des chaînes SAS Libre Service**

La division Indicateurs conjoncturels d'activité se fixe l'objectif de sortir en quasi-totalité de SAS à l'horizon de la fin 2023. Pour cela, ces travaux ont été associés à une priorité élevée et mobilisent des moyens significatifs au regard des effectifs. Ils sont aussi l'occasion d'améliorer la sécurité et la docu-

mentation des processus d'élaboration des indicateurs conjoncturels d'activité, en lien également avec les récentes ou prochaines démarches qualité menées sur le sujet.

### **Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle**

Le projet de refonte du domaine Dessin a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS sur la production industrielle. Le projet est entré dans sa phase de conception début septembre 2021. Une orientation majeure du projet est de s'appuyer complètement sur les métadonnées actives. Cette orientation s'est concrétisée par une intégration des travaux dans ceux de la filière d'enquête qui fait suite au programme Métallica. Le projet de refonte de Dessin participe à la conception et au développement de chacun des quatre produits de la filière d'enquête et prend le rôle de « sponsor » du *Produit Traiter*. S'agissant des méthodes de *data editing*, l'objet sera de s'appuyer sur le modèle international GSDEM<sup>1</sup> (*Generic Statistical Data Editing Model*) définis dans le cadre de travaux portés par l'UNECE (*United Nations Economic Commission for Europe*). L'objectif étant de se positionner *a priori* au niveau conceptuel le plus élevé afin de se doter d'un cadre méthodologique commun et de pouvoir instancier par la suite les contrôles, les corrections et les méthodes de redressements spécifiques aux différents types de recueil d'information à travers les outils et les services issus du *Produit Traiter*.

Le projet vise aussi à intégrer les industries agricoles et alimentaires (IAA) au dispositif de collecte. Par ailleurs, pour mémoire, l'échantillonnage sera allégé (les entreprises de moins de 20 salariés ne devraient quasiment plus être enquêtées car elles ne représentent que 2 % du total de la valeur ajoutée industrielle) et il sera procédé à une refonte du questionnaire en cohérence avec les objectifs généraux de l'enquête (en veillant notamment à ce que l'information collectée puisse être mise en regard des données du commerce extérieur afin d'éclairer la problématique de la souveraineté industrielle). Enfin, sous réserve d'investigations complémentaires, la possibilité pourrait être offerte aux entreprises – si elles le souhaitent – de répondre en nomenclature douanière plutôt qu'en nomenclature Prodcom.

[1https://statswiki.unece.org/display/sde/GSDEM](https://statswiki.unece.org/display/sde/GSDEM)

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

La division « Élaboration des statistiques de la production industrielle » est associée de manière étroite, en liaison avec les syndicats professionnels de l'industrie, aux réflexions visant à construire la déclinaison française de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (Nace) (et la classification statistique des produits associée aux activités dans la Communauté économique européenne (CPA)) révisée(s). Le souci d'aboutir à des résultats comparables à ceux des autres pays européens, ainsi que le souci de limiter les coûts inhérents au fait de devoir gérer des nomenclatures différentes, devront conduire à limiter au strict minimum indispensable les adaptations françaises aux nomenclatures européennes.

## **0. Orientations pour 2023**

---

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2023, un premier axe de travail concernera l'atterrissage du changement de base des comptes nationaux, prévue pour 2024, incluant les activités de réropolation des séries statistiques. L'intégration des prochaines évolutions de la nomenclature française d'activités (NAF), en cours de finalisation, devra par ailleurs être préparée.

Le deuxième axe porte sur l'amélioration des processus de collecte des enquêtes thématiques et des enquêtes de fréquentation touristique, avec leur intégration à terme dans la nouvelle filière de collecte de l'Insee.

Le troisième axe concernera la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier les données des plateformes de réservation d'hébergements touristiques, l'enquête Suivi de la demande touristique (sous la responsabilité de l'Insee depuis janvier 2020), et l'enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE) collectée par la Banque de France, et dont l'Insee reprend l'exploitation des données relatives à la fréquentation touristique. L'évolution du positionnement de l'institut sur la production de statistiques du tourisme, recentrée sur un objectif de réponse aux besoins internationaux, nationaux et régionaux, conduit par ailleurs à étendre l'éventail des problématiques relatives au tourisme et des sources mobilisées pour y répondre.

De façon plus générale, dans le cadre des différents thèmes traités, la réflexion sur la mobilisation et/ou l'accès à de nouvelles sources de données (téléphonie mobile, données administratives...) ou des modalités autres qu'une enquête pour obtenir les réponses des entreprises, sera approfondie pour pallier la difficulté d'obtenir des réponses, aussi bien sur la qualité et la pertinence de la mesure (exemple du commerce électronique), la disponibilité des données ou le taux de réponse.

Enfin, la recherche d'une cohérence encore plus grande des publications et leur accessibilité pour les utilisateurs constituera un quatrième axe de travail traversant l'ensemble des activités d'étude et de diffusion du département. Il s'agira en particulier d'organiser la préparation de l'ouvrage Insee références sur les entreprises de sorte à pouvoir y intégrer de façon plus rapide des études portant sur des sujets éclairant l'actualité.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### **Enquête TIC-TPE (AVG3, AVG6, ESM7, ESM8)**

La collecte des enquêtes thématiques au niveau des entreprises (plutôt que des unités légales) sera poursuivie en 2023, Un bilan des collectes au niveau entreprise menées en 2021 et 2022 sera par ailleurs réalisé.

#### **Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (ESM5)**

La prochaine collecte de l'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail aura lieu en 2024 sur l'ensemble du commerce de détail et des services. Dans ce cadre, le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique (dernier passage en 2018) sera préparé, pour un passage au Comité du label à horizon du premier semestre 2023. Un comité de concertation a déjà été organisé au premier semestre 2022. Parallèlement, les expertises seront poursuivies pour améliorer l'échantillonnage et viser une exhaustivité de la couverture du champ accrue à coûts maîtrisés. L'enquête intégrera la filière Coltrane-Generic, avec la prise en compte du dépôt/retrait dans ces applications.

#### **Enquête sur la filière automobile (2024)**

Une enquête sur la filière automobile sera préparée en 2023, afin de mieux connaître le périmètre de cette filière en évolution, les caractéristiques des unités qui y contribuent, mais aussi approcher les

mutations qui la traversent et les défis auxquels elle doit faire face. La collecte (par internet) de cette enquête est programmée pour fin 2024. Un avis d'opportunité sera demandé à l'automne 2023.

### **Enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI)**

Compte tenu du contexte d'évolution des prix de l'énergie et de leur impact sur les entreprises notamment industrielles, des questions spécifiques ont été rajoutées dans le questionnaire de l'enquête dont la collecte a débuté en janvier 2023. Elles portent sur le prix de l'électricité et du gaz et les contrats des établissements pour ces deux énergies (nature, échéance, renouvellement, ..). Elles figurent au sein du module de chaque énergie. De plus, une question sur l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'activité a été rajoutée en fin de questionnaire. Ces questions feront l'objet d'une exploitation rapide avec une publication au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### **Enquête 2025 auprès des associations (ESM9)**

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations aura lieu en 2025. Est en cours d'évaluation la possibilité de remplacer les données d'enquête sur l'emploi par des données statistiques d'origine administrative (bases tous salariés) afin d'alléger la charge de réponse des enquêtés. Les travaux d'analyse textuelle menés en 2019 pour constituer des strates de sondage par domaines d'activité ont été actualisés en tenant compte des données collectées en 2019. Une évaluation statistique du champ manquant pour les associations d'Alsace-Moselle absentes de la base de sondage sera menée. La mobilisation des répertoires Finess (fichier national des établissements sanitaires et sociaux) et Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif) sera testée dans l'objectif d'améliorer la qualité de la base de sondage sur les domaines médicaux, médico-sociaux et de l'enseignement. L'organisation d'un comité de concertation est en cours, pour une première réunion prévue fin mars 2023.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### **Revoir la place des différentes données dans la production des données d'équipement commercial**

La nouvelle nomenclature d'activités ne permettra plus d'identifier de façon exhaustive les commerçants pratiquant majoritairement la vente à distance. La méthodologie de production du dispositif « Points de vente », qui utilisait cette information, devra être adaptée en conséquence. La donnée de surface de vente collectée dans Esane pourrait également porter sur un champ réduit. La place relative des différentes sources d'information sur l'équipement commercial doit donc être réexaminée.

#### **Consolider le taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique**

Il s'agira :

- d'étudier la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif ;
- de développer le taux de dématérialisation des hébergements équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.).

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Changement de base des comptes nationaux**

En 2023, les travaux liés au changement de base des comptes nationaux resteront prioritaires, réalisés concomitamment à ceux des campagnes courantes des comptes.

#### **Adaptation des dispositifs à la révision de la nomenclature d'activités**

Les analyses en anticipation de l'impact de la révision de la nomenclature française d'activités (NAF) sur les différents dispositifs statistiques constitueront également un pan important de l'activité du département.

#### **Avancement des dates de publication des bilans des saisons touristiques**

Les bilans des saisons d'hiver et d'été étaient jusqu'à présent diffusés environ trois mois après la fin de la saison considérée. L'objectif est de ramener ce délai à 1 mois, en mobilisant des estimations avancées des indicateurs de fréquentation et des sources complémentaires. Un premier travail a permis de ramener le délai à 1 mois et 11 jours, à l'occasion de la publication du bilan de saison touristique d'été 2022 (cf. *Insee Focus* n°275). La publication a été réalisée à l'aide de données avancées

et provisoires, consolidées. Les écarts entre les données provisoires et les « semi-définitives » ont été complètement négligeables. Pour aller plus loin, la diffusion du bilan d'hiver est envisagée à 1 mois (fin avril 2023) et surtout du bilan de saison d'été (27 septembre 2023, pour la journée mondiale du tourisme).

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### **Création d'un *Essentiel sur le tourisme***

La visibilité de l'ensemble de l'offre de l'Insee en matière de tourisme gagnerait à être accrue. Le tourisme est déjà un des thèmes du site insee.fr, et l'internaute a donc les moyens d'accéder à l'offre par cette entrée. Toutefois, celle-ci est présentée selon la date de diffusion des produits, sans structuration particulière ni vue d'ensemble. Un « *Essentiel* Tourisme » permettra d'accéder plus facilement aux principaux résultats sur le tourisme produit par la statistique publique (chiffres clés et lien vers les dernières publications), les réponses aux questions récurrentes, un résumé des sources, ainsi qu'une présentation synthétique de l'offre.

## 0. Orientations pour 2023

Le contexte de crises (sanitaire, géopolitique, énergétique, etc.) influe directement le suivi conjoncturel, qu'il s'agisse du recueil de données (élaboration de modules *ad hoc* dans les enquêtes de conjoncture) ou des analyses publiées dans les *Notes de conjoncture*.

S'agissant des *Notes de conjoncture*, l'Insee poursuivra en 2023, de manière expérimentale et sous réserve que le besoin demeure, la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes* trimestrielles. Le contenu des *Notes* continuera de privilégier les éclairages thématiques et, s'agissant de la partie internationale, la dimension comparative et l'impact de l'environnement mondial sur la France. Les travaux méthodologiques pourront également faire l'objet d'éclairages.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, l'enjeu est de produire les enquêtes les plus pertinentes possibles, plus modulables, et ce de manière plus rationalisée. Certains des questionnements spécifiques introduits en 2022 dans ces enquêtes pour évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique seront maintenus ou aménagés en 2023. Les travaux seront par ailleurs poursuivis pour accroître la capacité d'adaptation des enquêtes, dans le format actuel de l'architecture informatique, mais aussi à plus long terme en étudiant les éventuels investissements plus structurels à mener.

L'extension du champ de l'enquête dans les services sera mise à l'étude, ainsi que le devenir des enquêtes relatives à la promotion immobilière d'une part et à l'artisanat du bâtiment d'autre part. Il s'agira aussi de consolider la méthodologie de calcul des résultats (indicateurs synthétiques de climat, de retournement) et leur utilisation en prévision, y compris en articulation avec les nouvelles sources de données à plus haute fréquence.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Extension du champ de l'enquête de conjoncture dans les services**

A la demande de la Commission européenne mais aussi pour répondre à des besoins nationaux, l'extension du champ sectoriel de l'enquête de conjoncture dans les services a été mise à l'étude en 2022, et, sous réserve d'instruction complémentaire, pourrait être mise en œuvre courant 2023. Le champ de l'enquête comprendrait alors l'ensemble des activités de transports, la recherche-développement, les activités culturelles, récréatives et sportives. Ces secteurs ne sont actuellement pas couverts pour des raisons historiques : d'une part, l'enquête visait à l'origine les services marchands aux entreprises, en excluant les secteurs dominés par des entreprises détenues majoritairement par l'État ; d'autre part, l'enquête reflète encore un ancien découpage des compétences entre l'Insee et les divers services statistiques ministériels.

#### **Devenir des enquêtes trimestrielles de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment et dans la promotion immobilière**

Courant 2023, le devenir de l'enquête auprès des artisans du bâtiment sera mis à l'étude (elle pourrait éventuellement être intégrée à l'enquête européenne sur l'industrie du bâtiment, moyennant une refonte de l'échantillon de cette enquête), ainsi que celle de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière (une consultation du SDES est à prévoir à ce sujet).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Les simplifications suivantes seront instruites à partir de 2023 pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises à déclaration de produits ou de services (industrie, services, commerce de détail, commerce de gros), et le cas échéant mises en œuvre :

- utiliser le code de l'activité principale exercée (APE) officiel, et non un code APE recalculé à partir des seuls produits et services déclarés par les entreprises ;
- clarifier et harmoniser les pratiques d'exploitation des réponses aux questions sur les produits entre les différentes enquêtes de conjoncture, en secteur ou en branche ;

- utiliser la possibilité d'intégrer des données structurelles provenant de sources externes (répertoire Sirius, enquête sectorielle annuelle (ESA), enquête annuelle de production (EAP)).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux d'adaptation de la chaîne de production actuelle des enquêtes de conjoncture seront poursuivis (passage en R, intégration des codes écrits en self, etc.). En parallèle, une réflexion sera menée sur l'évolution souhaitée à plus long terme pour l'architecture de production des enquêtes. Par ailleurs, le changement de nomenclature d'activités à venir (Nace rev 2.1) sera aussi à prendre en compte le moment venu.

La méthodologie des indicateurs composites fondés sur les séries de soldes d'opinion issus des enquêtes de conjoncture, tels le climat des affaires en France ou les indicateurs de retournement, sera discutée, en partie dans le cadre de la participation à l'axe *Nowcasting* de la chaire de recherche PSE-Ecole d'économie de Paris. Enfin, au-delà de ces indicateurs dérivant classiquement des enquêtes, les travaux sur les outils de prévision en continu de la croissance du produit intérieur brut, ou *GDP tracker*, seront poursuivis.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

S'agissant des *Notes* et *Points de conjoncture* :

- la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes trimestrielles de conjoncture* se poursuivra en 2023, sous un format réduit et de manière expérimentale.

## **0. Orientations pour 2023**

---

En 2023, le contexte particulier du conflit en Ukraine et de la forte inflation des échanges extérieurs va continuer à influencer l'activité du DSECE (département des statistiques et des études du commerce extérieur), comme c'était déjà le cas en 2022. En effet, ces facteurs ont un impact sur l'évolution des échanges extérieurs de la France, dont le DSECE doit tenir compte dans ses analyses. En particulier, des expertises sur des thématiques spécifiques doivent être menées, notamment sur les approvisionnements énergétiques et plus généralement sur les vulnérabilités de la France vis-à-vis de ses fournisseurs.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective du règlement *European Business Statistics* (dit EBS) sur le champ du commerce extérieur, qui s'est opérée en grande partie en 2022, va se poursuivre en 2023, avec notamment l'exploitation des micro-données du commerce extérieur des autres États membres.

L'année 2023 va être également marquée par le démarrage du projet de réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. L'objectif est de rénover l'ensemble des processus, d'intégrer les recommandations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique et de satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs. L'ensemble du DSECE et les pôles de collecte de la DGDDI vont contribuer à ce projet, en particulier pour la description de l'existant et l'expression des besoins.

Enfin, la source administrative douanière utilisée pour l'établissement des statistiques sur les échanges de biens extra-union européenne (le DAU, document administratif unique) fait l'objet d'une refonte dans le cadre de la mise en place du nouveau service de dédouanement Delta I/E), ce qui va nécessiter une adaptation du système d'information du DSECE pour pouvoir continuer à exploiter cette source.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### Enquête mensuelle complémentaire sur les échanges de biens extra-Union européenne (EM-CEBE) (ESM3)

En 2022, le DSECE a préparé la mise en place d'une nouvelle enquête complémentaire visant à améliorer la qualité des statistiques sur les échanges entre la France et les pays extra-UE, élaborées à partir d'une source administrative collectée par l'administration douanière (le DAU, document administratif unique). Il s'agit d'une enquête dont l'objectif est de donner aux centres de collecte la base juridique devant leur permettre d'interroger les entreprises sur les DAU qu'elles ont déposés et pour lesquels il y a une suspicion d'erreur déclarative. Lors de la séance du 5 octobre 2022, cette enquête a reçu un avis de conformité de la part du Comité du label de la statistique publique (sous réserve de séparation claire entre la collecte de données statistiques et la collecte administrative), sans toutefois obtenir le caractère « obligatoire ». Si la méthodologie et le protocole d'enquête ont été élaborés et présentés au Comité du label en 2022, leur mise en œuvre ainsi que les développements informatiques subséquents seront réalisés tout au long de l'année 2023.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données douanières (Delta I/E)

Le système de collecte des données douanières qui sont utilisées par le DSECE pour produire les statistiques sur les importations et les exportations extra-Union européenne (le document administratif unique) va faire l'objet d'une refonte (plateforme Delta I/E). Le DSECE devra adapter son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données. La bascule est prévue à l'été 2023 pour les imports et à l'été 2024 pour les exports.



## Exploitation des micro-données des autres États membres, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS) (AVG6, ESM3)

- *Analyse des données miroir* : des échanges de micro-données sont prévus par le règlement EBS entre les États membres de l'Union européenne afin qu'une analyse des asymétries des données miroir (ex. données françaises sur les expéditions de biens de la France vers l'Allemagne / données allemandes sur les introductions par l'Allemagne de biens en provenance de la France) soit réalisée. Le DSECE a mis en place en 2022 un environnement informatique sécurisé selon les normes de sécurité européennes, proches de ISO27000, afin de réceptionner et traiter ces micro-données. Il mènera en 2023 des travaux d'expertise de ces données. Il s'agira d'identifier les entreprises pour lesquelles des asymétries dans les réponses aux enquêtes nationales sont identifiées, de contacter ces entreprises pour identifier si l'asymétrie est due à une erreur déclarative d'un ou plusieurs répondants ou s'il s'agit d'une raison conceptuelle. Il s'agira ensuite de corriger le cas échéant les erreurs déclaratives. Il faudra ensuite étudier si ces corrections sont statistiquement pérennes et permettraient d'évoluer vers une collecte sur un seul des deux flux ou si elles sont susceptibles de diminuer sensiblement la qualité en cas d'abandon de la collecte nationale des introductions intra-UE de biens.

- *Intégration des données du dédouanement centralisé communautaire et des données du quasi-export fournies par les autres États membres, afin de redresser les données* :

- le dédouanement centralisé communautaire permet de centraliser les formalités douanières auprès d'un seul bureau de déclaration d'un État membre pour des flux qui sont du ressort de bureaux de douane d'autres États membres. L'intégration de ces données est prévue en 2023 ;
- le quasi-export est l'expédition de biens depuis la France vers un autre État membre en vue d'une exportation vers un pays tiers. Cette intégration est prévue en 2024 mais sera préparée en 2023. Elle permettra de corriger la destination finale de ces flux.

## Intégration des nouvelles déclarations sur le champ des envois de faible valeur (AVG6, ESM3)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une évolution réglementaire (suppression de la franchise fiscale) conduit à l'obligation de déclaration de tous les envois en provenance de pays tiers vers l'Union européenne quelle que soit leur valeur. En dessous d'un certain seuil les opérateurs pourront utiliser une déclaration simplifiée (Delta H7). Jusqu'à présent, ces flux non déclarés étaient estimés statistiquement. Il s'agit désormais d'intégrer les données de ces nouvelles déclarations dans le processus de production.

## Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE de biens (ESM3)

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS, pour « One-Stop-Shop ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE de biens depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le DSECE prévoit d'intégrer dans les statistiques du commerce extérieur les données provenant des déclarations TVA liées aux ventes à distance intra-UE de biens lorsque le guichet unique OSS est utilisé. Le DSECE s'est rapproché de la DGFIP pour obtenir l'accès à ces fichiers de données.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### Réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques (ESM3)

Le DSECE s'engage à partir de 2023 dans un projet de réingénierie de son processus de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. Cette refonte couvre tout le processus, de la collecte jusqu'à la diffusion, en passant par les contrôles-validations et le calcul des agrégats. Elle a pour objectifs de moderniser l'ensemble de la chaîne, d'intégrer les nouveaux outils et les préconisations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique, et de rendre la chaîne de traitements plus évolutive afin de prendre en compte de façon plus agile les évolutions réglementaires et de permettre une amélioration continue.

Cette refonte permettra également d'intégrer de façon durable les adaptations provisoires du système d'information qui ont été réalisées, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS), pour mettre en place dans un délai très serré la nouvelle enquête statistique sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) en remplacement de la collecte administrative des déclarations d'échanges de biens (depuis janvier 2022). En particulier le processus d'échantillonnage de l'enquête sera consolidé et automatisé.

#### Mise en place de nouveaux coefficients retard dans les séries publiées

Afin d'anticiper les données des déclarations retardataires, des coefficients retard sont estimés et appliqués aux agrégats publiés afin d'éviter (ou réduire) les révisions lors des publications ultérieures. Suite au remplacement de la déclaration d'échanges de biens par l'enquête sur les échanges de bien

intra-UE (EMEBI) depuis janvier 2022, une nouvelle estimation des coefficients retards doit être réalisée sur l'ensemble du champ (intra et extra UE) et mise en œuvre en production courante. Ces travaux seront réalisés début 2023.

#### Calcul de nouveaux coefficients CAF-FAB

Pour calculer le solde commercial en concept FAB-FAB (franco à bord), c'est-à-dire au "passage de la frontière du pays exportateur", les exportations françaises sont comptabilisées au passage de la frontière nationale (FAB), mais une correction (taux de passage CAF/FAB) est apportée aux importations CAF (coût assurance fret) pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à notre frontière nationale. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial.

Cette correction est actuellement effectuée à l'aide de coefficients calculés il y a plusieurs années et qui ne sont donc plus à jour. Le DSECE prévoit un chantier méthodologique fin 2022 et 2023 pour recalculer de nouveaux coefficients CAF-FAB.

#### Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français, en particulier en énergie (ESM1)

Dans le contexte de la crise énergétique, et compte tenu des demandes adressées par l'Assemblée nationale sur le sujet, le DSECE a de façon exploratoire calculé de premiers indicateurs de vulnérabilité (degré de concentration des pays fournisseurs et potentiel de diversification des fournisseurs) sur certains produits du champ de l'énergie. Au regard des critères habituellement retenus par le DSECE pour mesurer les vulnérabilités, cette première expérimentation montre un niveau de concentration globalement modéré des fournisseurs mais qui s'est sensiblement accru en 2022 pour le gaz naturel liquéfié, avec des effets de report liés à la guerre en Ukraine. Toutefois, dans le domaine de l'énergie, se pose de façon prégnante la question de l'origine réelle des importations : l'information du dernier pays d'où provient le produit importé en France (pays de provenance) est bien connue, mais si le produit partait initialement d'un autre pays (dit pays d'origine), celui-ci n'est pas toujours connu, en particulier pour l'électricité et le gaz à l'état gazeux. De même l'origine du pétrole brut dans les importations de pétrole raffiné n'est pas connue. Enfin, une analyse de la vulnérabilité se basant uniquement sur la concentration des pays fournisseurs ne peut être que partielle : par exemple, les possibilités de report à court terme vers d'autres pays fournisseurs peuvent rester théoriques dès lors que l'acheminement du produit repose sur des réseaux (électricité, pipelines), qui doivent donc être existants ; les possibilités de report vers d'autres solutions de substitution devraient également être analysées. Néanmoins, le DSECE prévoit *a priori* de produire en 2023 des résultats basés sur les indicateurs de concentration des pays fournisseurs, comme étant une contribution à cette analyse.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

#### Refonte de la diffusion et du site internet du DSECE (AVG8)

Dans le cadre de la réingénierie des statistiques du commerce extérieur (cf. point 1.3), un volet diffusion est prévu. En 2023 une analyse de l'existant et une expression des besoins seront établies et la conception d'une nouvelle offre de diffusion devrait démarrer. Il s'agira notamment de permettre un accès plus facile aux données pour les utilisateurs, avec par exemple des outils de datavisualisation.

## 0. Orientations pour 2023

---

Dans le domaine des transports, de nouvelles statistiques seront produites sur les kilométrages parcourus par les véhicules routiers ainsi que sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements, avec notamment trois études publiées sur le sujet au 1<sup>er</sup> semestre. De nouvelles statistiques sur le parc de véhicules selon le niveau de vie des ménages seront disponibles en fin d'année grâce à l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec des données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli. Après les premiers chiffres mis à disposition en 2022 sur les VTC, des résultats plus détaillés seront diffusés sur les chauffeurs et les courses réalisées. Enfin, en lien avec la mise en place de stratégies nationales sur le transport ferroviaire, le domaine portuaire et la logistique, de nouvelles publications sur le transport de marchandises (ferroviaires, maritime, routier) seront produites.

La modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route, dans le prolongement de la revue des pairs de 2021.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES engagera en 2022 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité.

Par ailleurs, l'expertise pour refondre le répertoire des entrepôts et plateformes logistiques sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. L'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...) a fait l'objet d'un examen approfondi en 2021, qui a conclu à la nécessité du maintien d'une enquête légère auprès des établissements du répertoire. Le nouveau dispositif d'enquête sera défini en 2022 et l'enquête pourrait être lancée dans l'année.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) sera présentée au Cnis en 2023 pour renouvellement de l'avis d'opportunité et de conformité. Elle permet de mesurer l'activité des poids lourds sous pavillon français, tout au long de l'année, en collectant les trajets par origine – destination, distance, poids et nature de la marchandise transportée. Elle s'insère dans un ensemble de dispositifs d'observation du transport de marchandises par mode de transport (maritime, fluvial, ferroviaire, aérien, routier) répondant à des règlements européens. Après sa rénovation méthodologique menée en 2020-2021, la refonte du système informatique de collecte de cette enquête sera engagée. Ce projet a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production.

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES poursuivra la réflexion, engagée fin 2022, sur l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité en y associant son réseau de partenaires (Cerema, UGE, DGITM...).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Un rapprochement entre les données du répertoire statistique des véhicules routiers et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant, sera effectué en 2023 sur le parc et les immatriculations de véhicules en 2022. Ce nouveau projet permettra d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages, avec deux publications prévues fin 2023 ou début 2024. Une étude sur les

liens entre étalement urbain, niveau de vie des ménages et émissions de CO<sub>2</sub> sera également conduite, en collaboration avec l'Insee en vue d'une publication en 2024. **(AVG7)**

Après les premières analyses de 2022 mobilisant les nouvelles données de plateformes VTC, des analyses plus détaillées sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées viendront alimenter l'actualisation du rapport sur les taxis et VTC, dans le cadre de l'observatoire national du transport public particulier de personnes (T3P). Une nouvelle collecte de données portant sur l'année 2022 sera engagée auprès des plateformes VTC. **(ESM7)(AVG7)**

Une réflexion sera engagée pour enrichir la connaissance du transport combiné en mobilisant les données du ministère, afin de diffuser régulièrement des indicateurs de suivi et, sous réserve de faisabilité, d'élaborer une nouvelle publication annuelle sur le transport combiné.

Des travaux d'investissement sur le suivi des entrepôts et plateformes logistiques seront initiés fin 2023 à partir de l'expertise d'une diversité de sources administratives (CFE, fichiers fonciers...). **(TRT1)**

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Des estimations d'émissions réelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières seront produites. Sur cette base, une étude sur la contribution du parc de voitures particulières aux émissions de CO<sub>2</sub>, selon différentes caractéristiques des véhicules (âge, poids, motorisations, type de véhicules...) sera publiée au 2<sup>e</sup> trimestre 2023. **(EDD5)**

Un chantier pluriannuel pour préparer le changement de base du compte satellite des transports sera lancé, afin d'intégrer notamment les évolutions liées au changement de base à l'horizon 2024 des comptes nationaux.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SDES poursuivra en 2023 ses efforts pour améliorer la lisibilité de son offre **(AVG8)** :

- la nouvelle application de Diffusion des données (DiDo) sera enrichie avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données. Cette application permet l'exploration de jeux de données, la mise en œuvre de filtrages, l'automatisation de requêtes via une interface de programmation applicative (API) et le téléchargement de fichiers dans plusieurs formats (csv, xlsx, json, geojson) ;
- afin de mettre à disposition de façon simple des indicateurs territoriaux dans le domaine de l'environnement (EDD1), le SDES développera son portail Geoldd qui permet d'afficher des cartes et des statistiques à des échelons géographiques variés. L'arborescence sera progressivement enrichie et le site sera mis en visibilité après nouvelle éditorialisation ;
- dans la continuité du développement récent des datavisualisations, vidéos, infographies, le SDES proposera en 2023 quelques Podcasts (format 6 minutes sur le site [notre-environnement.gouv.fr](http://notre-environnement.gouv.fr)) pour venir en accompagnement de publications phares ;
- une datavisualisation dynamique des indicateurs ODD sera réalisée et valorisée dans le cadre de la revue nationale volontaire sur les ODD adressée par la France à l'ONU en juillet 2023 ;
- enfin, des portraits territoriaux de développement durable seront co-produits par l'Insee et le SDES, et diffusés auprès de chaque région, en collaboration avec le Pôle Conseil Expertise.

De nouvelles estimations sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente), à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers seront diffusées en *open data*. Une publication méthodologique, détaillant la méthode d'estimation du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus pour tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés), accompagnera cette diffusion.

L'enquête sur la mobilité des personnes 2019 sera enrichie par des données sur les émissions de CO<sub>2</sub>, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien. **(EDD5)**

Le co-investissement Insee-SDES permettant des analyses territoriales sur les émissions de CO<sub>2</sub> des déplacements du quotidien (déplacements domicile-travail et déplacements tous motifs) sera déployé auprès des directions régionales de l'Insee et des Dreal. Une publication Insee-SDES au niveau national est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2023, publication qui pourra être ensuite déclinée au niveau régional. **(TRT1)**

Avec la mise en place des stratégies nationales sur le transport ferroviaire, le domaine portuaire et fin 2022 sur la logistique, le besoin de connaissance sur le transport de marchandises par tous modes est accru. Dans ce contexte, deux nouvelles publications annuelles sur le transport ferroviaire et sur le transport maritime seront diffusées en 2023. Enfin, un investissement sera engagé, en collaboration avec la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) dans le cadre

des conférences régionales logistiques, pour compléter les publications nationales sur le transport de marchandises d'indicateurs déclinés au niveau régional. (TRT1)

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, émissions de CO2 des ménages, primes à la conversion, bonus/malus, etc.)	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : Véhicules immatriculés en France

## **0. Orientations pour 2023**

---

En 2023, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera à mener des opérations statistiques récurrentes sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires ; production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries et du commerce de gros agroalimentaires ; résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production, indice de production industrielle, prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement et des opérations de synthèse permettront d'élaborer la statistique agricole annuelle, les comptes de l'agriculture par région ainsi que des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2023 sera marquée par la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en productions légumières, et la préparation des prochaines enquêtes sur les pratiques culturales en viticulture et arboriculture. La possibilité de recourir aux données privées sur les traitements en produits phytosanitaires continuera à être instruite dans le cadre du Groupe de travail du Cnis. Dans le cadre du projet Prophyl (Produits phytosanitaires dans les logiciels), une expérimentation avec des éditeurs de logiciel de gestion parcellaire sera menée en 2023.

La collecte de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2023 débutera en octobre.

Les données du Recensement agricole 2020 appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales permettront en 2023 d'analyser finement le revenu disponible des ménages agricoles.

Les différentes opérations de recalage sur les données du Recensement agricole 2020 vont se poursuivre. Les estimations d'emploi 2020 recalées sur le Recensement vont être diffusées en début d'année et serviront de bases aux estimations pour 2021 et aux prévisions pour 2022 qui seront établies au cours du premier semestre. Les séries rétropolées 2010-2020 de la Statistique agricole annuelle, cohérentes avec les données 2020 recalées sur le Recensement agricole, seront diffusées. L'estimation des nouvelles bases 2020 pour les comptes régionaux de l'agriculture, débutée à la toute fin 2022, se poursuivra et s'achèvera en 2023, et les nouvelles bases seront utilisées pour la campagne des comptes qui débutera en septembre 2023. Par ailleurs, en 2023, d'autres travaux de rebasement débuteront : rebasement de l'indice des prix de production agricole (IPPAP) pour les fruits et légumes et de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) en lien avec l'Insee.

Les travaux d'analyse réguliers sur l'agriculture (résultats économiques des exploitations agricoles) et les industries agroalimentaires (utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...) se poursuivront.

Le SSP contribuera aux travaux de divers observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, observatoire des territoires, observatoire national de l'artificialisation des sols...) et apportera son appui aux différentes directions du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le SSP poursuivra ses projets d'innovation basées sur la mobilisation de données externes. Des projets en collaboration avec des équipes de recherche, le Cnes et des acteurs privés spécialistes du domaine, viseront à analyser la possibilité d'utiliser des données satellitaires ou aériennes pour mesurer les surfaces (semis), les rendements et l'occupation du territoire.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023

Deux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées entre les recensements décennaux de l'agriculture. La première suivant le Recensement agricole de 2020 porte sur l'année 2023. Ainsi, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles ESEA 2023 sera présentée devant le comité du label en mai. Le tirage de l'échantillon sera réalisé à l'été. La collecte de l'enquête débutera en octobre pour se terminer en février 2024. L'enquête ESEA 2023 comportera des modules thématiques portant sur les machines et équipements, les pratiques de gestion du sol, l'irrigation et les vergers. Les premiers résultats d'ESEA 2023 seront diffusés début 2025.

#### Enquête sur les pratiques culturales en production légumière 2022 (ESM11)

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturales qui réalise une fois tous les 5 ans un suivi des grandes filières en production végétale (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture). L'enquête sur les pratiques culturales en production légumière au cours de la campagne 2022 sera ainsi collectée au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Cette enquête est mobilisée pour l'évaluation des plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie et pour le suivi du règlement européen sur les pesticides. Compte tenu de la complexité des informations à collecter, cette enquête est réalisée en face-à-face par un réseau d'enquêteurs piloté par les services régionaux en DRAAF. Les premiers résultats seront disponibles au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les travaux préparatoires des deux enquêtes suivantes, qui porteront sur les pratiques culturales en viticulture et en arboriculture 2024, seront également lancés cette année. La collecte de ces deux enquêtes sera pour la première fois regroupée. Des synergies seront à rechercher afin d'harmoniser les questionnaires. Cette opération doit aussi permettre au SSP de se préparer à l'évolution de la réglementation européenne en matière de statistiques sur les produits phytosanitaires. Le règlement SAIO sur les intrants et les produits agricoles impose une transmission bisannuelle puis annuelle (et non plus quinquennale) des statistiques sur les utilisations de produits phytosanitaires à compter de 2027.

#### Refonte de l'enquête mensuelle laitière

De nouvelles séries de résultats sur les estimations de production laitière seront mises en ligne en mars 2023. Cette diffusion fait suite aux travaux de révision et d'amélioration réalisés l'an dernier des programmes de la chaîne de production de l'enquête mensuelle laitière. Ces travaux conduisent à des révisions des séries de longue période qui seront diffusées à l'occasion de la mise en ligne des résultats de l'enquête de janvier 2023. Des réunions organisées en 2022 par FranceAgrimer ont permis de présenter l'impact de ces révisions aux utilisateurs. Au-delà de cette révision, le projet de refonte de l'enquête se poursuivra cette année et concernera le questionnaire et l'outil de collecte.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### Pratiques culturales et logiciels privés de gestion des parcelles (ESM11 - AVG4 - AVG7)

Les travaux du groupe de travail mandaté par le Cnis sur les utilisations de produits phytosanitaires se sont poursuivis en 2022. Le projet Prophyl vise à évaluer les possibilités de valorisation des données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire, en concentrant les efforts sur l'enregistrement des données sur l'usage des produits phytosanitaires. Ce projet s'inscrit dans le contexte réglementaire européen qui rend obligatoire à terme une collecte annuelle plutôt que quinquennale des statistiques sur les utilisations des produits phytosanitaires (cf. *supra*). La première phase du projet, désormais terminée, a consisté à réunir et convaincre les parties prenantes à ce projet. La seconde phase du projet va consister à lancer en 2023 un projet pilote pour tester en grandeur nature, avec trois éditeurs de logiciels de gestion parcellaire, la transmission de données d'un échantillon d'agriculteurs volontaires.

#### Revenu des ménages agricoles 2020

Les données du Recensement agricole ont été appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales des exploitants. Cet appariement permettra d'analyser en détail le revenu des ménages agricoles et de le mettre en regard des caractéristiques de leurs exploitations.

## **Enquêtes Teruti et Terlab et mobilisation des données satellitaires (AVG5 et AVG7, TRT6)**

Les travaux d'innovation sur les données satellitaires se poursuivront. Plusieurs dimensions sont expertisées : occupation du territoire (dans la continuité de ce qui avait été initié dans le cadre de l'ESS-Net « Big Data 2 – Earth observation »), surfaces semées et rendements.

### **Données fiscales concernant les entreprises de pêche maritime**

Les données fiscales des entreprises de pêche ont été analysées au printemps 2022. Ces données ont été utilisées dès les résultats 2021 pour redresser la non-réponse dans l'enquête SSP/Ifremer/Lemna pour certains navires sur deux variables demandées par la Commission européenne. C'est une première utilisation de ces données fiscales ; il est prévu de poursuivre les analyses pour d'autres usages éventuels.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

#### **Calage de la Statistique agricole annuelle sur le Recensement agricole**

En 2022, les données du Recensement agricole ont été intégrées à la Statistique agricole annuelle (SAA) pour réviser certaines séries ; la SAA 2020 révisée et la SAA 2021 provisoire puis définitive ont été publiées en 2022. La rétopolation des séries entre 2010 et 2020 a été effectuée ensuite. Les données rétopolées seront publiées début 2023.

#### **Estimations d'emploi agricole**

Les estimations d'emploi agricole (anciennement appelées bilan annuel de l'emploi agricole), pour 2020, calées sur les résultats du Recensement agricole, seront publiées début 2023. Au cours du premier semestre seront également publiées les estimations 2021 et les prévisions 2022, qui s'appuieront sur les données 2020 rebasées.

#### **Rebasages des comptes régionaux, de l'IPPAP fruits et légumes et de l'Ipampa**

Vont débiter en 2023 différents travaux de rebasement : rebasement des comptes régionaux de l'agriculture (déjà amorcé fin 2022), de l'indice des prix de production agricole (IPPAP) pour les fruits et légumes, indice des prix des moyens de production agricole (Ipampa) en lien avec l'Insee.



## **0. Orientations pour 2023**

Le programme de travail 2023 du SSM Défense est arrêté dans le cadre du comité ministériel de l'information statistique, instance de concertation entre les utilisateurs de la statistique au sein du ministère des Armées et le producteur, le SSM. La première réunion de ce comité s'est tenue le 2 février 2023.

Les sujets structurant le programme de travail sont influencés par les crises actuelles notamment le sujet énergétique (consommation énergétique des emprises du ministère des Armées) et celui relatif à la guerre en Ukraine (condition militaire, état de la base industrielle et technologique de défense).

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### **Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services (EDIS 2023)**

Cette enquête a reçu l'avis de conformité du comité du label lors de sa séance du 8 décembre 2022 (<https://www.cnis.fr/enquetes/entreprises-de-defense-de-lindustrie-et-des-services-en-2022-edis-2022-enquete-sur-les-2023x054de/>). (**ESM6, TRT1, TRT2**)

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Afin de répondre à la demande de suivi des consommations d'énergie des emprises du ministère des Armées, les données des fournisseurs d'énergie (électricité et gaz) sont collectées pour une exploitation mensuelle portant sur plus de 1 400 points de livraison sur la période 2019-2022. (**AVG4, TRT1**)

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Déplacements domicile-travail des militaires

Comparaison BITD (base industrielle et technologique de défense) – industrie civile

Impact économique de la BITD sur les territoires

Impact économique des paiements du ministère des Armées sur les territoires

Impact économique territorial des bases de défense de Cherbourg, Besançon, Belfort

Volume et répartition géographique des générations de jeunes concernés par les JDC/JDM/SNU sur 2023-2030

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Le site Internet du SSM Défense est en cours de rénovation avec un aboutissement des travaux prévu pour mars 2023. Il sera accessible à l'adresse [www.defense.gouv.fr/ssm](http://www.defense.gouv.fr/ssm). Des outils de datavisualisation cartographiques seront utilisés.

Jusque l'ouverture de cette nouvelle adresse, la production du SSM est accessible à l'adresse <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-armees/economie-statistiques>. (**AVG8**)

## **Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)**

### **Développement durable**

#### **AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### **Numérique**

#### **AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### **Territoires**

#### **AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### **Méthodes et diffusion**

#### **AVG7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis

### Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

#### **Observation d'une économie mondialisée**

##### **ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

##### **ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises**

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

##### **ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services**

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

#### **Organisation et stratégies des entreprises**

##### **ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

##### **ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises**

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plateformes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

##### **ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement**

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

#### **La transformation numérique de l'économie**

##### **ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises**

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

### **ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique**

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

#### **Les structures productives face au défi du développement durable**

### **ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

### **ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises**

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

#### **Les structures productives face au défi du développement durable**

### **ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles**

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

#### **Commission Environnement et développement durable (avis cités)**

##### **La mesure des systèmes géo-physiques**

### **EDD5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

#### **Commission Territoires (avis cités)**

##### **Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins**

### **TRT1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

### **TRT2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

##### **Des thèmes**

### **TRT6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.